

**CO**mité  
**T**echnique de  
**R**ecyclage des  
**E**mballages  
**P**lastiques

**AVIS TECHNIQUE 03-005**

DEMANDEUR : **Pepsico France**

- *Date de la demande* : Septembre 2003

DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE :

- *Marque commerciale* : Pepsi Twist Regular et Pepsi Twist Light
- *Forme* : bouteille ronde, fond pétaloïde, effet hélicoïdal, marquage
- *Couleur* : bleu ou gris, opaque, aspect irisé
- *Contenance* : 33 et 150 cL



MARCHE :

- Consommation domicile et hors domicile.

MATERIAUX :

- Corps en PET monocouche pour les 150 cL et tricouche polyamide pour les 33 cL
- Additif pour coloration : mélange maître contenant du TiO<sub>2</sub> et du mica
- Etiquette en PP
- Encre : uréthane pour impression en héliogravure. Présence de pigments métallisés.
- Bouchon en PEHD monobloc
- Colle : hotmelt, polymères synthétiques

AVIS TECHNIQUE :

L'emballage, opaque de couleur bleue ou argent, déjà présent sur le marché et facilement identifiable visuellement, est orienté dans le dispositif français vers le flux PET coloré pour être recyclé.

Après étude de l'impact de l'emballage sur le recyclage du flux PET coloré :

- Les pigments métallisés utilisés pour l'encrage de l'étiquette sont sans incidence sur le recyclage.
- La concentration en matériau barrière (polyamide) apportée par le corps de ces emballages dans le gisement français ne modifie pas significativement la concentration globale observée dans le flux coloré. Actuellement, cette concentration globale ne perturbe pas les principales voies de recyclage disponibles en Europe, des emballages en PET coloré.
- Comme exprimé dans l'avis général FT 19 (effet d'un mélange maître contenant du TiO<sub>2</sub> et du mica), il s'avère qu'aux concentrations testées, cet emballage :
  - ne perturbe pas la principale voie de recyclage en application fibre actuellement disponible en Europe.
  - perturbent de façon significative les applications strapping et bouteille du recyclage et l'emballage sera, dans ces cas, systématiquement écarté du flux.

Le COTREP conseille donc de le faire évoluer vers une solution compatible avec toutes les applications du recyclage des bouteilles et flacons en PET.

Le Demandeur étudie actuellement des solutions alternatives et cet avis est amené à évoluer.

Fait à Paris, le 27 Juillet 2004

Le **CO.T.R.E.P.**

Laure Vidal

Françoise Gérardi

Robert Bonnefoy